



## Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 octobre 2000

Original: français

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Niculescu ..... (Roumanie)

### Sommaire

Expression de sympathie à l'occasion des récentes inondations en Inde

Élection d'un vice-président et du Rapporteur

Organisation des travaux

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Expression de sympathie à l'occasion des récentes inondations en Inde**

1. Le Président exprime ses condoléances au Gouvernement et au peuple indiens pour les pertes tragiques en vies humaines qu'ils ont subies à la suite des graves inondations survenues récemment.

### **Élection d'un vice-président et du Rapporteur**

2. **Le Président** informe la Commission que le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Afrique ont proposé respectivement la candidature de M. Navid Hanif (Pakistan) pour le poste de vice-président qui reste à pourvoir et de M. Ahmed Amaziane (Maroc) pour le poste de rapporteur.

3. M. Navid Hanif (Pakistan) est élu Vice-Président et M. Ahmed Amaziane (Maroc) est élu Rapporteur par acclamation.

### **Organisation des travaux (A/55/250 et Corr.2, A/C.2/55/1, A/C.2/55/L.1 et Add.1)**

4. **Le Président** rappelle qu'à la dernière séance de la Commission, le 20 septembre, certaines délégations avaient exprimé des réserves au sujet du regroupement des alinéas d) Science et technique au service du développement et e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés, du point 92 intitulé « Questions de politique macroéconomique ». Il propose donc de modifier le programme de travail de la Commission (A/C.2/55/L.1 et Add.1) comme suit : la séance du matin du vendredi 6 octobre sera réservée à l'alinéa e) et celles qui se tiendront l'après-midi du 6 octobre et le matin du 9 octobre seront réservées à l'alinéa d).

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. Passant à une autre question, le Président signale que, comme il a été convenu à la dernière séance et à l'issue de consultations officieuses, la Commission assurera, le 16 octobre à 10 heures, la retransmission, par liaison vidéo, de la réunion de haut niveau du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED qui se tiendra à Genève. Le Secrétariat élabore actuellement une note d'information sur le calendrier des manifestations spéciales prévues, qui sera distribuée prochainement. Ces manifestations seront

également annoncées dans le Journal des Nations Unies. En ce qui concerne la répartition des tâches entre les trois vice-présidents, le Secrétariat a fait distribuer un document sur la répartition qui a été arrêtée à la suite de consultations au sein du Bureau.

### **Débat général**

7. **Le Président** dit qu'il ne souhaite pas faire une longue déclaration d'introduction. Avant de s'exprimer, il préfère écouter les délégations et fera ensuite une synthèse en dégagant les points de convergence. Dans le cadre du débat général, qui est une tradition bien ancrée au sein de la Deuxième Commission, il invite les délégations à mener une réflexion commune sur l'état actuel du dialogue sur la coopération économique internationale, les objectifs à atteindre, les préoccupations actuelles et les possibilités de rapprochement pour réaliser des progrès concrets dans les travaux de la Commission. Le débat général vient clore une année au cours de laquelle ont eu lieu de nombreux événements importants qui pourraient donner l'occasion de réfléchir aux incidences des documents adoptés ou des positions exprimées lors de réunions telles que le Sommet des pays du Sud qui s'est tenu à La Havane au mois d'avril, certaines sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, le Sommet du Groupe des Huit, la réunion ministérielle du Conseil économique et social, la réunion des institutions de Bretton Woods et le Sommet du Millénaire.

8. **M. Adekanye** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'au début de ce nouveau millénaire, les travaux de la Deuxième Commission appellent une réflexion réaliste sur l'expérience accumulée depuis plusieurs dizaines d'années dans le domaine du développement. Nous devons nous demander pourquoi les grandes promesses n'ont pas été tenues et pourquoi les aspirations du peuple du monde n'ont pas été réalisées. En tenant compte des réalités du monde actuel, nous devons déterminer quelles doivent être les priorités et comment l'Organisation des Nations Unies doit être renforcée pour lui permettre de faire face aux anciens et aux nouveaux défis du développement, défis qui vont de l'aggravation de la pauvreté à l'endettement extérieur de plus en plus lourd, de la mondialisation au problème du chômage, et qui ont été encore aggravés par la pandémie de VIH/sida et la propagation d'autres maladies infectieuses.

9. Ces questions et d'autres enjeux planétaires ont été débattus au Sommet de La Havane. À cette occasion, les pays participants ont réitéré leur adhésion à l'objectif du développement et ont aussi tracé une nouvelle voie qui se trouve reflétée dans la déclaration et le programme d'action adoptés. Les participants se sont également déclarés résolus à forger de nouveaux partenariats avec les pays industrialisés. Ils ont revendiqué le droit de participer, sur un pied d'égalité, à la prise des décisions qui touchent l'humanité tout entière. Ils ont aussi demandé la création d'une nouvelle architecture financière internationale qui permettra aux pays en développement d'être davantage partie prenante dans la nouvelle économie mondiale.

10. Il ne fait pas de doute que le nouveau millénaire continuera d'être dominé par les processus parallèles de la mondialisation et de la libéralisation dans lesquels les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle moteur. Mais on ne saurait accepter comme allant de soi que les bienfaits de la mondialisation soient réservés à un petit nombre de pays industrialisés tandis que les pays en développement restent englués dans la pauvreté. On a pu constater lors de la récente crise financière qui a secoué l'Asie du Sud-Est que les pays en développement qui ont une économie particulièrement performante ne sont pas eux non plus à l'abri des répercussions de la mondialisation. Au demeurant, ces répercussions sont particulièrement sensibles dans les pays en développement d'Afrique et dans les pays les moins avancés où les niveaux de vie de la majorité des populations ont été fortement érodés. La tâche qui incombe à la Commission est de faire en sorte que la mondialisation, avec les énormes possibilités qu'elle offre, aille au-delà de la simple intégration des pays en développement dans l'économie et le commerce mondiaux.

11. Étant donné que les technologies de l'information et de la communication sous-tendent la concurrence entre les pays et les peuples dans l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle, l'accès à ces technologies et le partage des fruits qui en résultent constitueront un facteur déterminant pour l'intégration des pays en développement à l'économie planétaire. Malheureusement, le débat sur l'extension de leur utilisation a été pour le moment limité à la constatation de l'écart croissant qui existe dans l'accès aux nouvelles technologies. C'est pourquoi le Groupe des 77 appuie les travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et du Groupe de travail spécial à

composition non limitée sur l'informatique dans ce domaine.

12. Le lourd fardeau de la dette étant devenu l'un des principaux obstacles qui empêchent les pays en développement de sortir du sous-développement, ceux-ci se félicitent des efforts que l'on déploie pour résoudre le problème de l'endettement et des mesures particulières qui ont été prises, notamment la relance de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il est néanmoins évident que le problème n'est pas fondamentalement résolu. Une action audacieuse et décisive englobant tous les types de dettes est nécessaire et il faudrait annuler d'urgence la dette des pays en développement pour leur permettre de rénover leur économie et de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux urgents.

13. Il faut impérativement que la communauté internationale réaffirme sa volonté d'accorder la priorité aux besoins des pays les moins avancés en matière de développement. C'est la raison pour laquelle le Groupe des 77 se félicite des progrès enregistrés lors de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il appuie sans réserve la proposition relative à la convocation d'une réunion du Comité et exhorte la communauté internationale à traduire son engagement politique dans des initiatives particulières qui permettraient aux PMA de vaincre la pauvreté.

14. La pandémie de VIH/sida et d'autres maladies contagieuses constitue un formidable défi pour la santé et la sécurité de l'humanité. Ses répercussions négatives apparaissent déjà clairement dans un certain nombre de pays en développement, y compris en Afrique. Le Groupe des 77 entend jouer un rôle actif à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à cette question en septembre 2001.

15. L'érosion continue des ressources allouées à la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement a eu des répercussions préjudiciables sur divers programmes de développement des pays en développement. Le Groupe des 77 attache la plus haute importance au succès de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement qui se tiendra en 2001 et engage vivement tous les pays à participer activement au processus préparatoire ainsi qu'à la conférence. La partici-

pation de tous les acteurs concernés est également essentielle.

16. Le Groupe des 77 note avec préoccupation que l'on a peu progressé dans la mise en oeuvre des principes et des engagements adoptés à Rio, notamment dans les domaines des ressources financières, du renforcement des capacités et du transfert de technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles. À leur avis, le processus Rio+10 devrait mettre l'accent sur l'analyse des obstacles rencontrés dans l'application d'Action 21. La Conférence ne devrait en aucun cas servir de plate-forme pour renégocier Action 21. Si l'on veut assurer le respect intégral des principes énoncés dans le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés doivent prendre d'urgence des mesures efficaces pour honorer leurs engagements, essentiellement dans les domaines du transfert de technologie, du renforcement des capacités et de l'aide publique au développement. Ces questions devraient être traitées en parallèle avec celles qui intéressent les pays développés et au même rythme.

17. Bien entendu, il y a d'autres problèmes auxquels nombre de pays en développement doivent faire face dans le domaine de l'environnement, par exemple celui de la désertification. Le manque de ressources disponibles pour appuyer la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est un sujet de préoccupation. Il est temps d'accorder à cette convention la même attention qu'aux autres instruments relatifs à l'environnement. La Conférence des Parties qui se tiendra prochainement à Bonn en décembre 2000 donnera l'occasion à la communauté internationale de manifester son intérêt et sa volonté à cet égard.

18. En conclusion, l'orateur dit que la stabilité et même la croissance d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante exigent l'instauration de véritables partenariats pour le développement entre les pays du Nord et ceux du Sud. La Déclaration du Millénaire indique la voie à suivre pour forger de tels partenariats.

19. **M. Doutriaux** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), et des autres pays associés (Chypre, Malte) dit que le Sommet

du Millénaire a été l'occasion unique de réaffirmer le soutien de la communauté internationale aux missions universelles des Nations Unies. La déclaration finale du Sommet (A/RES/55/2) devrait constituer un plan d'action pour les années à venir, en particulier au sein de la Deuxième Commission. Nous devons être à la hauteur des espérances exprimées et tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés : renforcer les capacités d'action de l'ONU, notamment au service du développement, assurer une mondialisation à visage humain et un meilleur partage de ses bénéfices, réduire l'écart croissant entre pays riches et pays pauvres en accordant une priorité aux pays les moins avancés et au traitement des problèmes spécifiques de l'Afrique. Dans ce contexte, et tout en rappelant l'importance de la complémentarité entre les diverses sources de financement pour le développement et le rôle primordial du financement interne, l'Union européenne reconnaît pleinement le caractère irremplaçable de l'aide publique au développement. À cet égard, elle souhaite réaffirmer la nécessité d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB pour tous les pays donateurs.

20. Les grandes conférences et les sessions ordinaires des organes des Nations Unies doivent permettre de répondre à l'objectif global majeur qui a été réaffirmé lors du Sommet du Millénaire : parvenir à réduire la grande pauvreté mondiale de moitié à l'horizon 2015. Le rôle en matière de développement des Nations Unies est fondamental. La réunion ministérielle extraordinaire, convoquée par l'Administrateur du PNUD le 11 septembre dernier a permis l'expression d'un fort soutien politique aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies. L'Union européenne, dont le produit intérieur brut représente un peu moins de 30 % du PIB mondial, fournit environ 54 % de l'aide publique au développement mondial et assume la moitié du financement des activités opérationnelles de développement. Les Nations Unies doivent poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de ces activités, tant au Siège que sur le terrain, afin d'assurer que chaque agence, fonds ou programme n'intervienne que dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif indéniable et pour empêcher tout chevauchement de compétences.

21. Pour lutter contre la pauvreté, il est indispensable que les problèmes spécifiques de l'Afrique soient pris en compte. Le phénomène de la pauvreté ne se définit pas uniquement par l'absence de revenus et de ressources financières, mais inclut la notion de vulnérabilité.

Cela comprend des facteurs tels que l'exposition aux catastrophes naturelles, l'insuffisance d'accès à l'éducation, à la santé, aux ressources naturelles (en particulier à l'eau), à l'emploi, aux infrastructures de base, aux technologies de l'information et de la communication. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent intégrer l'ensemble de ces dimensions et viser prioritairement la consolidation des processus démocratiques, la paix et la prévention des conflits et le renforcement des structures institutionnelles de bonne gouvernance. Le respect des droits de l'homme ou l'égalité entre les hommes et les femmes contribuent pour beaucoup à l'émergence d'un environnement stabilisé, propice à la promotion du développement humain.

22. Le rôle des Nations Unies dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix après les conflits, est vital pour assurer le succès des efforts de développement. À cet égard, les organismes des Nations Unies doivent pleinement jouer leur rôle dans la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305).

23. La lutte contre les pandémies fait également partie des grands défis auxquels nous devons répondre. C'est pourquoi l'Union européenne se félicite de la perspective d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour accroître la mobilisation des consciences publiques sur le sida. Cette session extraordinaire devrait viser à identifier des actions concrètes et des stratégies ayant un impact maximal au niveau des pays et prendre en compte l'accord sur le prix des médicaments obtenu le 11 mai dernier à Genève.

24. Le Conseil économique et social est chargé d'évaluer et de coordonner régulièrement l'application des programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies. Ces conférences ne doivent pas donner lieu à des exercices de suivi mécaniques ou rituels. Leur suivi doit au contraire permettre de renforcer l'application des mesures décidées, d'actualiser les objectifs fixés, de rationaliser les ressources consacrées à ces exercices et de moduler les périodes de réexamen comme il convient. Nous n'y parviendrons qu'avec l'implication et la volonté de tous, des représentants des États, des experts de tous les pays et de la société civile en générale.

25. L'Union européenne est déterminée à prendre une part active à la préparation des prochaines grandes

échéances des Nations Unies. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du plan mondial en matière de logement et d'établissements humains adopté lors de la Conférence d'Istanbul en 1996 ne doit pas être l'occasion de rouvrir des points convenus à Istanbul, notamment le droit à un logement décent et le thème du développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Comme pour tous les processus de ce type, l'Union européenne appuie la participation des représentants de la société civile, et notamment celle des autorités locales, au processus de préparation et à la session extraordinaire.

26. En 2002, le Sommet Rio+10 sera l'occasion de réaffirmer l'engagement des pays participants en faveur du développement durable autour de ses trois piliers – environnemental, économique et social. Il devra traiter deux objectifs clefs du développement international : que tous les pays disposent en 2002 d'une stratégie de développement durable et que ces stratégies soient mises en oeuvre en 2005 afin d'assurer un renversement des tendances actuelles à l'érosion des ressources environnementales d'ici à 2015, tant au niveau national qu'au niveau mondial. Il devra identifier des mesures dans les domaines où des efforts complémentaires sont nécessaires pour appliquer Action 21 et les autres résultats de la Conférence de Rio. Pour l'Union européenne, il devrait également favoriser une réflexion sur une amélioration de la gouvernance mondiale en matière d'environnement.

27. L'Union européenne porte un grand intérêt à la réunion intergouvernementale de haut niveau consacrée au financement du développement. À son avis, cette réunion doit permettre une meilleure mobilisation des ressources nationales et internationales et une plus grande cohérence des politiques pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement international. Elle devrait aussi promouvoir une coopération plus efficace entre tous les acteurs du développement. L'Union européenne souligne l'importance qu'elle attache à la prise en compte, dans l'ordre du jour établi par le Comité préparatoire, des besoins spécifiques de l'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi qu'à la nécessité d'une bonne gouvernance pour la mobilisation des ressources.

28. L'Union européenne est très impliquée dans l'action en faveur des pays les moins avancés. Premier partenaire commercial des PMA, elle a ouvert très largement son marché aux produits de ces pays et compte

aller encore plus loin dans ce sens. Elle est aussi le donateur le plus engagé dans le financement de l'aide publique au développement dévolue aux PMA. Elle est déterminée à tout mettre en oeuvre pour que la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA soit un succès. À son avis, l'objectif central de cette conférence devrait être de progresser vers l'éradication de la pauvreté, y compris en promouvant l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Elle encourage ces pays à poursuivre les efforts entrepris pour identifier leurs besoins et préparer la définition de leur stratégie de développement en veillant à assurer la cohérence de leur approche avec les stratégies de réduction de la pauvreté et avec le Plan-cadre global pour le développement. L'appropriation par les bénéficiaires de leur processus de développement, l'instauration d'un dialogue régional et la participation active de la société civile, y compris le secteur privé, sont de première importance. En contrepartie, il appartient là encore à la communauté internationale tout entière de se mobiliser et de démontrer sa capacité à agir de manière concertée, dans l'intérêt des PMA, en leur apportant l'aide nécessaire.

29. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants fournira l'occasion de prendre des engagements renouvelés et d'envisager des actions futures en faveur des enfants au cours de la prochaine décennie. L'Union européenne attache également la plus grande importance au suivi du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et à la préparation de son examen à mi-parcours, prévu en 2006.

30. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés est un élément essentiel pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. Il est important qu'une mise en oeuvre accélérée de cette initiative permette aux pays bénéficiaires de mobiliser des ressources pour la réduction de la pauvreté, mais aussi de favoriser l'état de droit et le développement humain. L'Union européenne appelle donc les pays qui remplissent les conditions requises à prendre les mesures politiques et économiques nécessaires pour entrer dans ce processus. Elle appelle aussi les pays créanciers qui ne l'ont pas encore fait à participer au financement de l'Initiative. Elle veillera à ce que l'effort financier consenti dans le cadre de l'Initiative ne se fasse pas au détriment des autres canaux de l'aide au développement.

31. Le souci du bien-être des générations futures, qui passe par la promotion d'un développement durable, doit faire l'objet d'une attention accrue. En ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Union européenne souligne l'importance de la définition d'un régime d'observation solide et des progrès dans la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Elle s'engage à entreprendre des actions concrètes de coopération avec les pays en développement pour contribuer à une politique globale de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, elle réaffirme l'importance d'une ratification rapide du Protocole de Kyoto par les États parties. Par ailleurs, l'Union européenne appuie les travaux de la Commission du développement durable et tient à souligner l'importance du thème de l'énergie et du développement durable qui sera abordé lors de sa neuvième session. Elle appuie le rôle qui lui a été confié à sa dixième session, en qualité de comité préparatoire, et tient également à saluer la constitution éminente du Forum des Nations Unies sur les forêts.

32. Enfin, lors du Sommet du Millénaire, le Secrétaire général a appelé l'attention sur l'intérêt d'élargir le cercle des interlocuteurs au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux pouvoirs locaux, aux parlementaires, aux associations et aux réseaux d'enseignement. L'Union européenne le soutient dans cette initiative car elle est convaincue que ces partenariats élargis stimuleront l'émergence d'une démocratie participative et responsable. Elle est également persuadée que leur appui et leur association aux travaux de l'Organisation seront sources d'efficacité et de progrès sur la voie d'un partage plus équitable des fruits de la mondialisation.

33. En conclusion, l'orateur rappelle l'importance particulière que l'Union européenne attache, dans le cadre des efforts de rationalisation des travaux de la Deuxième Commission, au respect des dates limites pour le dépôt des projets de résolution.

34. **Mme Møjedal** (Norvège) dit que l'Assemblée du Millénaire nous a donné l'occasion de réitérer collectivement notre volonté d'agir, d'affirmer notre attachement au multilatéralisme et notre détermination à renforcer l'Organisation des Nations Unies et, enfin, de nous engager de nouveau à faire de l'élimination de la pauvreté la priorité numéro un à l'échelle mondiale. Ce faisant, on doit reconnaître pour être franc qu'il ne suffit pas de fixer des objectifs. Si nous voulons que

l'objectif qui consiste à réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015 ne soit pas seulement un voeu pieux, nous devons agir dans une optique plus générale et prendre des mesures supplémentaires. Une fois les points de repère fixés, il faut surmonter les obstacles et mettre l'accent sur les résultats.

35. Il est essentiel de veiller à ce que le processus de la mondialisation soit orienté dans une direction qui permette d'obtenir des résultats positifs pour les pays en développement. Les possibilités qu'elle offre doivent être exploitées pour vaincre la pauvreté et ses risques atténués pour que les pauvres ne soient pas marginalisés. Aussi devons-nous investir dans l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière doit revendiquer le rôle qui lui revient dans le débat sur la gestion et le financement des biens publics à l'échelle mondiale.

36. L'importance d'une plus grande ouverture des marchés aux pays en développement est de plus en plus largement reconnue dans le contexte du développement économique et social. Nous avons tiré les enseignements de la réunion de Seattle. Le prochain cycle de négociations commerciales doit être centré sur le développement. Nous devons renforcer l'ONU pour lui permettre de jouer dûment son rôle en collaboration avec les institutions de Bretton Woods en tenant compte des atouts et des potentialités de chaque institution. Les efforts que de nombreux pays déploient actuellement pour élaborer leurs propres stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être soutenus mais le développement doit reposer sur une dynamique interne.

37. Le financement du développement revêt une importance capitale. Le Gouvernement norvégien est résolu à dépasser les 0,9 % du PNB actuellement alloués à l'aide publique au développement (APD) pour atteindre l'objectif de 1 % et il augmentera aussi sensiblement la part de l'APD acheminée par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies. S'il s'est fixé cet objectif, ce n'est pas parce qu'il a l'intention de se distinguer parmi les donateurs mais parce qu'il est convaincu que tous les pays devraient contribuer à la mesure de leurs capacités. À l'évidence, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, l'ONU doit disposer de ressources financières plus sûres et plus prévisibles, les possibilités offertes par la mondialisation doivent être exploitées, les pauvres doivent être inclus, au lieu d'être marginalisés, et des partenariats novateurs qui permettront de mobiliser des énergies et des ressources supplémentaires

doivent être forgés entre les secteurs public et privé. Dans ce contexte, le Gouvernement norvégien entend jouer un rôle actif dans les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu l'an prochain. En coopération avec la CNUCED, il invitera tous les PMA à participer à une conférence sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, à Oslo en janvier 2001. Par ailleurs, il s'est récemment engagé à verser 110 millions de dollars des États-Unis à l'Alliance mondiale pour les vaccins et les immunisations dans le cadre d'un partenariat visant à protéger la santé et sauver la vie de quelque 25 millions d'enfants pauvres chaque année, qui ne sont pas vaccinés contre des maladies faciles à prévenir. Il ne faut pas voir dans ces initiatives une tentative visant à saper l'autorité de l'ONU mais, bien au contraire, des instruments complémentaires qui contribuent à renforcer la légitimité et l'influence de l'organisation mondiale.

38. Une autre priorité réside dans le renforcement de la capacité des pays en développement de tirer parti des innovations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. La Norvège appuie la déclaration ministérielle du Conseil économique et social relative à ces technologies et la création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication. Elle a également participé au financement du Groupe d'experts de haut niveau des technologies de l'information et de la communication.

39. Pour promouvoir le développement durable, il est impératif de créer un cadre international plus propice au développement pour le commerce et les investissements. De même, c'est en trouvant un système de financement équitable et intégral pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés que la communauté internationale montrera qu'elle est capable de tenir ses promesses. Cela dit, il va de soi que les efforts faits pour rendre l'environnement international plus propice au développement et à la lutte contre la pauvreté resteront vains en l'absence d'une bonne gouvernance au niveau national.

40. Dans le cadre d'une action concertée, la répartition des tâches entre les institutions multilatérales doit être clairement établie. Or, à l'heure actuelle, elle est malheureusement devenue plus floue. Qui dit partenariat dit complémentarité. La conférence sur le financement du développement fournira une excellente occasion pour créer des synergies. La Norvège espère

qu'elle constituera un tremplin pour un engagement renouvelé en faveur de la coopération et du multilatéralisme à l'ère de la mondialisation.

41. La Norvège compte sur le PNUD pour aider à promouvoir le développement et réduire la pauvreté à l'échelle mondiale. Cet organisme jouit de la confiance des pays qui bénéficient de programmes et est un interlocuteur clef. Le Gouvernement norvégien, qui fournit déjà, de loin, la contribution par habitant la plus importante, augmentera sensiblement son appui au PNUD.

42. Répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport consacré au millénaire (A/54/2000), où il attirait l'attention sur les effets dévastateurs de la pandémie de VIH/sida, le Gouvernement norvégien a décidé de doubler les fonds alloués aux programmes de lutte contre le sida et de participer plus largement à la recherche de solutions pour les aspects liés à la pauvreté.

43. S'agissant de la relation entre la paix et le développement, le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305) contient une foule de propositions utiles, auxquelles il faudrait donner suite. Là comme ailleurs, le fossé entre les tâches que l'ONU doit assumer et les ressources dont elle dispose, se creuse. Nous devons combler ce fossé en engageant les réformes nécessaires pour consolider et améliorer le système des Nations Unies. Le moyen le plus immédiat et le plus direct pour gagner la confiance des pays est de démontrer l'efficacité des activités des organismes des Nations Unies sur le terrain, au niveau des pays. Sur le terrain, comme au Siège, la mise en commun des ressources et la conjugaison des efforts devraient être les maîtres mots.

44. La guerre contre la pauvreté doit être menée sur tous les fronts mais les forces engagées dans la bataille sur les différents fronts doivent être coordonnées sur la base des stratégies que nous élaborons ensemble à l'Organisation des Nations Unies.

45. **M. Chowdhury** (Bangladesh) souligne que la plupart des problèmes de la décennie précédente continuent d'exiger une attention prioritaire. Depuis plusieurs années, l'ONU examine en détail les dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles de la mondialisation, processus dont les avantages et les inconvénients suscitent de vives controverses. Il est clair que, si les gouvernements ne prennent pas de mesures correctives énergiques, la mondialisation ac-

croîtra les inégalités et le risque d'instabilité politique et sociale réduira l'acceptation de la mondialisation. Les pays en développement quant à eux disposent de peu de moyens pour intervenir. C'est aux pays développés, principaux bénéficiaires de la mondialisation, qu'il incombe d'agir.

46. Les avantages et les risques associés à la mondialisation sont répartis de manière de plus en plus inégale à l'intérieur des pays et entre eux. À la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Bangkok en février 2000, les participants ont recommandé un partage plus équitable des bénéfices de la mondialisation aux niveaux national et international. Ils ont souligné que c'était les pays les plus vulnérables qui requéraient le plus d'attention. Diverses propositions visant à renforcer la capacité des pays en développement de relever les défis de la mondialisation figuraient dans le plan d'action adopté à cette session. Ce processus peut s'avérer avantageux si la communauté internationale redresse les déséquilibres qui affectent l'économie mondiale. Des initiatives bilatérales et multilatérales seront nécessaires pour protéger les populations vulnérables.

47. S'agissant des échanges internationaux de biens et services, les pays les moins avancés (PMA) sont de plus en plus marginalisés. En 10 ans, les exportations mondiales ont presque doublé, mais en 1998 la part des PMA – qui représentent 10 % de la population mondiale – n'a cessé de diminuer par rapport à 1980. Après les négociations d'Uruguay, on a estimé que le nouvel accord commercial entraînerait une augmentation du revenu mondial de 200 à 500 milliards de dollars, mais une perte nette de 600 millions de dollars par an pour les PMA qui ont déjà considérablement souffert; il faut donc prendre des mesures immédiates pour mettre fin à cette situation.

48. On préconise souvent de recourir aux investissements étrangers directs en plus de l'aide extérieure, en ignorant le fait que, pour qu'un pays attire des capitaux étrangers, il doit avoir atteint un certain niveau de développement institutionnel et infrastructurel. La majeure partie des investissements étrangers directs sont effectués dans les pays industrialisés. Les 48 PMA ont attiré environ 0,4 % du montant total de ces ressources.

49. L'aide publique au développement (APD) demeure la principale source de financement extérieur pour les pays à faible revenu. Elle représente toutefois moins de 0,2 % du PNB total des pays membres du



Comité d'aide au développement de l'OCDE, ce qui est nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU pour les pays en développement et de 0,15 à 0,20 % pour les PMA. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social qui s'est tenue à Genève, un certain nombre de pays développés se sont engagés à s'efforcer d'atteindre le pourcentage d'APD convenu, mais il faut arrêter un calendrier précis et mener une action concrète pour donner effet à ces engagements. L'impact de la diminution de l'aide est fortement ressenti par les pays pauvres qui doivent assurer le service de leur dette à partir de recettes d'exportation très réduites. Les initiatives d'allègement de la dette annoncées avec force publicité ont très peu contribué à améliorer la situation des pays débiteurs. Un grand nombre de pays pauvres continuent de dépenser davantage pour le service de la dette que pour la santé et l'éducation. De nombreux pays décaissent depuis longtemps au titre du service de la dette des montants supérieurs à l'aide qu'ils reçoivent, ce qui leur laisse très peu de ressources à investir dans le secteur social.

50. Les partenaires de développement devraient examiner la proposition faite par le Secrétaire général dans son Rapport du Millénaire (A/54/2000) où il recommandait d'adopter une nouvelle approche pour remédier au problème de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Il s'agirait essentiellement d'annuler immédiatement la dette des pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits majeurs; d'étendre l'Initiative à un plus grand nombre de pays en les admettant sur la base du seul critère de la pauvreté; et de fixer un pourcentage maximum du remboursement en devises.

51. Les grandes conférences des Nations Unies dans les années 90 ont permis de mieux comprendre les problèmes associés au développement économique et social. Des programmes d'action ont été établis et des examens quinquennaux de suivi ont été effectués au cours desquels les engagements pris ont été réaffirmés, mais peu de résultats concrets ont été obtenus. Il est donc à espérer que la prochaine Réunion de haut niveau sur le financement du développement abordera les problèmes fondamentaux qui entravent la pleine application des recommandations des grandes conférences mondiales et que les participants manifesteront la volonté politique requise à cette fin. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en mai 2001 à Bruxelles, revêt une grande

importance tant pour les PMA que pour le reste de la communauté internationale. La marginalisation des pays les plus pauvres reflète l'échec des politiques mondiales. L'Assemblée générale a déclaré que la communauté internationale avait l'obligation morale de mettre un terme à cette tendance et de promouvoir l'intégration rapide de ces pays dans l'économie mondiale.

52. **M. Debars** (Égypte) dit que l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour tous relèvent de la responsabilité tant du Nord que du Sud, ce qui appelle l'établissement d'un partenariat fondé sur la solidarité internationale et les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration du Millénaire. Les problèmes que pose la mondialisation pourraient déboucher sur une véritable crise de confiance au sein des populations en raison de l'aggravation de la pauvreté, de la mauvaise répartition des revenus dans les pays et entre ces derniers, et de la volatilité des marchés financiers et commerciaux internationaux, alors que la communauté internationale n'a jamais disposé d'autant de moyens économiques et technologiques.

53. L'Égypte convient avec le Secrétaire général qu'il faut accroître l'efficacité des institutions internationales et améliorer la gestion des affaires publiques sur le plan national, mais aussi international, d'où la nécessité de renforcer la transparence et le caractère démocratique du processus décisionnel dans les institutions internationales, au premier rang desquelles figure l'ONU, de façon à ce que tous les États puissent y participer.

54. C'est aux pays en développement qu'il incombe principalement de prendre les mesures requises pour redresser leur situation économique et sociale. Cela dit, si aucun effort n'est fait dans les secteurs économique, commercial et financier sur le plan international, ces pays ne seront pas en mesure d'atteindre leurs objectifs en matière de développement. C'est pourquoi il faut harmoniser la politique menée par l'ONU et celle qu'appliquent les institutions de Bretton Woods et l'OMC, faute de quoi les efforts déployés par la communauté internationale resteront sans effet et les objectifs fixés par les conférences des Nations Unies ne pourront être atteints.

55. De nombreuses résolutions de l'ONU relatives à l'économie ne sont pas appliquées sur le terrain, ce qui est inacceptable. Cette situation fait peser une lourde

menace sur la coopération internationale multilatérale, d'autant que les ressources dont dispose l'Organisation pour promouvoir le développement tendent à diminuer, comme en témoigne la forte baisse des ressources du PNUD. Le Programme dépend de plus en plus des ressources affectées à des fins spéciales, qui sont des ressources à caractère ponctuel. Les ressources mises à la disposition du FNUAP tendent également à diminuer, ce qui compromet les progrès que les pays en développement ont réalisés dans les secteurs de la santé et de la population depuis la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement de 1994. La délégation égyptienne espère que, pour faire face à cette situation, il ne sera pas nécessaire de modifier le système de répartition des ressources du Fonds, et que les pays développés respecteront les engagements pris à la Conférence de 1994 et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1999.

56. Pour atteindre l'objectif que représente le développement durable pour tous, il faudrait trouver une solution au problème de la dette des pays en développement, encourager la libéralisation des politiques commerciales des pays industrialisés, notamment dans les secteurs qui intéressent les pays du Sud, tels que l'agriculture et les textiles, stabiliser les prix des matières premières, accroître l'aide au développement et promouvoir le transfert de technologie, afin de réduire l'écart croissant entre le Nord et le Sud, qui constitue la plus grande menace pour les pays en développement.

57. L'Égypte accorde une grande importance à la Réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu l'année suivante, et espère que les participants parviendront à trouver les moyens de financement nécessaires au développement des pays du tiers monde. Elle attend avec intérêt la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura également lieu en 2001, et le début des préparatifs de la Conférence internationale qui sera organisée en 2002 en vue de revoir les objectifs qui ont été atteints au titre du programme Action 21, adopté au Sommet « Planète Terre » à Rio en 1992.

58. **M. Ahmad** (Pakistan) note qu'en un siècle, l'humanité a fait d'énormes progrès dans sa lutte contre la faim, la maladie, l'oppression et la pauvreté, et est parvenue à des niveaux de prospérité et de progrès technologiques sans précédent, mais que les conditions de vie de la majorité de la population mondiale ne se sont pas améliorées; elles se sont même parfois détério-

rées. En 40 ans, l'écart entre les revenus des plus riches et des plus pauvres a doublé, et il s'est sensiblement élargi au cours des années 90. Les inégalités entre les pays ont augmenté nettement plus qu'à l'intérieur des pays mêmes. Le fardeau de la dette extérieure, la récurrence des crises économiques et financières, la diminution de l'APD, l'instabilité des courants de capitaux et les nouveaux problèmes que pose l'épidémie du VIH/sida n'ont fait que compliquer encore davantage la situation des pays en développement. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne, l'espérance de vie a baissé de près de 15 ans et les effets négatifs du sous-développement sur les enfants, les femmes et l'environnement sont clairement établis. La récente crise pétrolière menace aussi gravement la situation économique déjà précaire des pays en développement importateurs de pétrole. Les nombreux engagements pris lors des conférences des Nations Unies n'ont pas permis d'atténuer les effets débilissants du sous-développement. Toutefois, au Sommet du Sud tenu récemment, les dirigeants du Sud se sont résolument engagés à libérer leurs peuples de la pauvreté et des maladies du sous-développement, engagement qui a été réaffirmé lors du Sommet du Millénaire. Mais, cette fois-ci, ces déclarations doivent être suivies d'actions concrètes, sinon le monde perdra foi en l'ONU.

59. La mondialisation offre apparemment d'immenses possibilités de développement. D'ici à 2005, les exportations mondiales devraient fortement augmenter; la part des échanges internationaux dans le PNB mondial devrait passer de 9 % à 24 % d'ici à 2010. Mais ces chiffres ne doivent pas cacher le fait que l'impact de la mondialisation n'est pas ressenti partout de la même manière. Elle accentue ou renforce les structures de pouvoir existantes tout en en créant de nouvelles, comme le montrent la fracture numérique croissante, les inégalités de revenus de plus en plus marquées et la concentration du pouvoir économique par le biais de fusions de très grande ampleur.

60. Le Nord contrôle la majeure partie des finances mondiales. Les capitaux privés sont à la recherche de bénéfices partout dans le monde. Ces flux financiers ont complètement ignoré un grand nombre de pays en développement, en particulier en Afrique, les pays en développement n'ayant pratiquement aucune influence sur leur gestion. L'échec de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle l'année précédente indique clairement le caractère asymétrique de la libéralisation des échanges. Des secteurs qui inté-

ressent les pays en développement continuent de leur être fermés. Les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral ne sont pas en mesure de concurrencer les titans du commerce mondial. La technologie reste le domaine exclusif des pays développés qui détiennent 97 % de tous les brevets. Il n'est pas surprenant que 80 % des utilisateurs d'Internet vivent dans les pays industrialisés qui ne représentent pourtant que 17 % de la population mondiale. La protection des droits exclusifs dans le cadre du régime de la propriété intellectuelle profite à ceux qui ont déjà un avantage en matière de production et d'acquisition de connaissances et de technologies. Les courants d'investissements, qu'il s'agisse d'investissements étrangers directs ou de flux de capitaux à court terme, sont essentiellement concentrés dans 26 pays. Les autres pays en développement n'ont pratiquement pas accès à l'investissement privé, présenté comme la seule solution face à la diminution de l'aide publique au développement. On refuse ainsi aux pays en développement les outils qui leur permettraient de bénéficier de la mondialisation. Les efforts concertés qu'ils déploient pour s'intégrer pleinement dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante continuent d'être entravés par les distorsions des systèmes financier et commercial internationaux. Et pourtant, des pays sont exposés à des facteurs extérieurs qui menacent leurs perspectives de croissance. Pour promouvoir le développement pour tous, il faut veiller à ne pas laisser la répartition des bénéfices de la mondialisation aux forces aveugles du marché, qui sont contrôlées par quelques intérêts puissants. En outre, les pays en développement doivent aussi participer pleinement et sur un pied d'égalité aux prises de décisions économiques internationales.

61. La communauté internationale pourrait examiner la notion de biens collectifs, afin de réduire les inégalités mondiales. Au niveau national, le libéralisme économique doit avoir pour fondement l'application d'une politique de développement social, sinon la stabilité sociale est détruite. Chacun sait que, dans les pays développés, la pauvreté et l'inégalité ont été réduites grâce à des mesures sociales qui ont permis de maîtriser les excès du libre jeu des mécanismes du marché. Il n'existe pas de système social compensatoire au niveau mondial. Une intervention collective est essentielle pour modérer les excès des lois du marché et répartir équitablement les bénéfices de la mondialisation. L'augmentation de l'APD, associée à des mesures d'encouragement, devrait permettre de promouvoir le

développement et de réduire la pauvreté. Il ne sert à rien de fixer des objectifs pour l'élimination de la pauvreté sans établir un calendrier pour l'annulation de la dette extérieure, les transferts de technologie, l'accès aux marchés, la répartition généralisée des investissements et l'accroissement de l'aide au développement.

62. Si la communauté internationale n'intervient pas rapidement, la réaction contre la mondialisation pourrait provoquer des désordres dans le monde et entraver la réalisation des objectifs fixés en matière de développement social et économique, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté. Il ne faut pas se satisfaire de la relance économique qui semble avoir suivi la crise financière de 1997. Les questions fondamentales relatives aux faiblesses inhérentes du système n'ont toujours pas reçu de réponse. Il ne faut pas sous-estimer les risques de revirement en ce qui concerne la vague de prospérité actuelle. Pour que la mondialisation débouche sur une prospérité universelle, des mesures concrètes doivent être prises sans retard; il faut notamment éliminer ou réduire l'impact négatif des forces du marché, notamment en accroissant l'APD; veiller à la participation effective et à part égale des pays en développement dans les décisions économiques internationales; créer des mécanismes internationaux pour réduire l'instabilité des cours des matières premières, y compris ceux du pétrole; annuler la dette extérieure insoutenable de tous les pays en développement endettés, en particulier en Afrique; promouvoir la libéralisation des échanges pour encourager les apports de développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement; et garantir aux pays en développement, et à des conditions concessionnelles, l'accès aux connaissances et à la technologie ainsi que leur transfert.

63. **M. Kobayashi** (Japon) dit que deux thèmes principaux ont présidé aux débats sur le développement qui se sont déroulés dans le cadre du Sommet du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la mondialisation. D'une part, la communauté internationale devrait faire tout son possible pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans la misère. D'autre part, si la mondialisation ouvre d'immenses perspectives pour l'humanité, il est impératif d'assurer la répartition égale de ses bienfaits, faute de quoi les inégalités de développement ne feront que s'amplifier entre les peuples.

64. À cette thématique de base, le Japon ajoute les trois grands principes qui sous-tendent ses efforts en matière d'aide au développement : la maîtrise nationale du processus de développement, chaque pays devant assumer la responsabilité de son évolution en créant, par ses propres moyens, des conditions favorables au développement; l'esprit de partenariat entre pays fournisseur et pays bénéficiaire de l'aide; et l'importance accordée à la sécurité commune, l'objectif principal étant de donner à chacun la capacité d'assurer son existence et sa subsistance dans le respect de sa dignité.

65. Plus concrètement, le Japon continue d'attacher une haute priorité à la situation de l'Afrique, où la pauvreté constitue un grave problème. Dans le cadre de son cycle de conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon encourage la coopération entre l'Asie et l'Afrique, notamment les courants d'investissements et les échanges commerciaux, en reconnaissant au secteur privé le rôle de moteur du développement, et, dans l'éventualité d'une troisième conférence, il envisage d'organiser une réunion de niveau ministériel en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et la Coalition mondiale pour l'Afrique.

66. Pour alléger l'insoutenable fardeau de la dette des pays en développement, le Japon a décidé d'accorder une réduction de 100 % de la dette contractée au titre de l'aide publique au développement et d'autres dettes publiques aux pays pauvres très endettés (PPTE) remplissant les conditions requises. Par ailleurs, pour accélérer la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de ces pays, il apportera une contribution au fonds d'affectation spéciale à leur profit dans le cadre de la Banque mondiale et aidera les pays concernés à établir leurs documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Le Japon contribue aussi au financement des activités des organismes des Nations Unies en faveur de la sécurité commune : il envisage de verser un montant d'environ 100 millions de dollars en plus des 80 millions de dollars déjà octroyés au Fonds créé à cet effet en 1999 par l'ONU.

67. À ces efforts, il faut ajouter ceux, constants, déployés par le Japon en matière d'APD : en effet, bien qu'il ait accumulé un important déficit budgétaire en raison du ralentissement prolongé de son activité économique, cela fait neuf ans que le Japon est le plus gros

fournisseur d'APD, représentant à lui seul plus d'un quart de l'aide apportée par l'ensemble des pays industrialisés. L'objectif est d'aider les pays en développement à répondre à leurs nouveaux besoins dans divers secteurs, notamment celui des technologies de l'information. Soucieux de voir se réduire la fracture numérique entre pays riches et pays pauvres, le Japon met en place un dispositif financé à partir de l'APD et d'autres sources et entend se joindre aux initiatives futures que lanceront respectivement le G-8, et le système des Nations Unies comme suite à la Déclaration ministérielle publiée par le Conseil économique et social en juillet 2000.

68. Dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses, comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, qui non seulement menacent des vies humaines mais constituent un grave obstacle au développement, le Japon a lancé, à l'occasion du Sommet du G-8, l'Initiative d'Okinawa contre les maladies infectieuses qui appuiera l'action menée par les pays en développement et des organisations internationales comme l'OMS, le PNUD et l'UNICEF. Enfin, pour ce qui est de la protection de l'environnement, le Japon œuvre activement au succès de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et attend avec intérêt la Conférence Rio+10 qui se tiendra en 2002 pour faire le bilan des évolutions en matière de changements climatiques, d'innovation technologique et de mondialisation.

69. Enfin, le Japon est résolu à faire tout son possible pour assurer le succès de deux conférences des Nations Unies sur le développement prévues pour 2001 : la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, qui, selon le Japon, devrait examiner la question de la mobilisation et de l'utilisation rationnelle des ressources d'origines très diverses – APD, allégement de la dette, commerce, investissement et ressources locales – et à laquelle devraient participer tous les acteurs concernés, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce; et la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, qui permettra de formuler des stratégies de développement efficaces et réalistes, et en vue de laquelle le Japon s'efforcera d'encourager la coopération entre pays peu avancés, pays donateurs et organisations internationales.

70. **M. Valdez Carrillo** (Pérou) dit que, selon les données publiées par l'ONU et les institutions de Bretton Woods, non seulement le monde s'est relevé de la crise financière de 1997-1998, mais il offre des perspectives très prometteuses grâce au cycle de croissance engagé par les principales économies : en effet, le produit mondial brut, qui était de 3,4 % en 1999, devrait passer à 4,7 % en 2000, ce qui constitue un remarquable renversement par rapport aux performances des 20 années précédentes, d'autant plus que cette croissance s'inscrit dans un contexte de faible inflation et de création d'emplois, en particulier en Amérique du Nord, où le plein emploi semble avoir été atteint.

71. Il reste que ce mouvement de croissance demeure très inégalitaire dans la mesure où il se concentre pour l'essentiel dans les pays avancés. Il n'a pas été possible d'insuffler la même dynamique dans les pays en développement, notamment en Amérique latine, dont le taux de croissance global de 0,3 % en 1999 est le plus bas enregistré dans le monde, malgré les vigoureuses réformes économiques mises en œuvre depuis de nombreuses années concernant la déréglementation, la libéralisation, la privatisation et le renforcement des institutions et de la gouvernance. Qui plus est, la conjoncture internationale s'est montrée incapable de favoriser les biens publics, seuls à même de lever les incertitudes pesant sur l'avenir de l'économie de la planète : au contraire, aux problèmes systémiques liés aux déséquilibres des systèmes financier et commercial, à l'instabilité des courants de capitaux et aux dysfonctionnements actuels des secteurs du commerce et des changes viennent s'ajouter de nouveaux facteurs potentiels de déstabilisation, comme la hausse de la facture énergétique, qui risque de provoquer des pressions inflationnistes, et, partant, une augmentation des taux d'intérêt, dont les conséquences seraient désastreuses, accroissant les montants à rembourser au titre de la dette extérieure.

72. Au Pérou, pendant les années 90, le taux de croissance annuel était de 4,6 % en moyenne, l'un des plus élevés enregistrés en Amérique latine, et l'inflation se situe maintenant à moins de 4 %, avec 1,5 % pour cible à l'horizon 2001. Ces bons résultats sont dus au strict respect des objectifs de stabilité économique et de réforme structurelle visant à accroître la transparence et la compétitivité, à mieux répartir les richesses et à privilégier le rôle central du secteur privé. Grâce à l'élimination de diverses entraves et réglementations excessives, l'investissement privé a augmenté de 5,7 %

par an, passant de moins de 15 % du PIB au début des années 90 à 22,5 % en 2000. Malgré tous ces efforts, qui se sont accompagnés d'un accroissement des dépenses sociales, le pays n'a pas pu résoudre le problème de la pauvreté, qui frappe plus de 40 % de la population, ni ralentir la grave détérioration de la situation de l'emploi, notamment dans le secteur manufacturier. En effet, rien que pour absorber l'accroissement de la population active, estimé à 3 % par an, il faudrait que l'économie progresse à un rythme annuel minimum de 6 % dans les années à venir. Pour cela, il faudrait accentuer les réformes, développer l'épargne extérieure et attirer davantage de ressources financières et d'investissements. Qui plus est, le Pérou, pays pauvre de petite dimension, subit l'impact de divers phénomènes exogènes, comme la détérioration des termes de l'échange, la hausse des taux d'intérêt internationaux, les phénomènes naturels qui menacent l'appareil productif et plus encore, les revirements brusques des marchés financiers mondiaux dans le cadre d'une mondialisation croissante de l'économie.

73. C'est pour faire face à cette situation commune à l'ensemble du monde en développement que l'ONU se doit d'être l'agent du changement et l'artisan d'un nouveau consensus mondial permettant à la communauté internationale d'éliminer la pauvreté endémique et de créer des emplois en nombres suffisants par le biais d'une croissance économique soutenue et écologiquement rationnelle. Il faudrait pour cela que le Conseil économique et social et la Deuxième Commission prennent la tête d'un vaste mouvement de coopération dont les priorités seraient les suivantes : élaboration de politiques intérieures encourageant la croissance, la compétitivité, la stabilité et le progrès; ouverture de marchés prévisibles et sûrs aux exportations des pays en développement, car, comme l'a indiqué le Groupe des 24 dans un communiqué récent, il est inadmissible que les exportations de ces pays soient frappées de droits quatre fois supérieurs à ceux applicables aux produits des pays développés, en particulier dans des secteurs comme le textile, la confection et l'agriculture, où les pays en développement disposent d'entreprises compétitives et créatrices d'emplois; allègement substantiel de la dette extérieure des pays pauvres très endettés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays les moins avancés; utilisation effective des « dividendes de la paix » par le biais d'une augmentation notable et continue de l'APD; accroissement des flux de capitaux privés, en particulier des investis-

sements étrangers directs; incitations aux transferts de technologie, création de nouveaux partenariats, et adoption de nouveaux modes de financement; examen par les pays développés de l'impact que peuvent avoir leurs politiques internes sur les pays en développement dans le contexte actuel d'ouverture et de mondialisation; et réforme des systèmes financier, monétaire et commercial internationaux au profit d'un plus grand équilibre entre les États et d'une participation effective des pays en développement.

74. **M. Wang Yingfan** (Chine) dit que, malgré la richesse matérielle sans précédent que l'humanité a créée au XXe siècle, le fossé entre riches et pauvres n'a cessé de se creuser. L'accélération de la mondialisation dans les années 90 a suscité de profonds changements dans le monde entier mais la marginalisation des nations pauvres s'est poursuivie. Afin que la mondialisation bénéficie à tous les pays, il est essentiel d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale et de soutenir leurs efforts vers le développement durable et l'éradication de la pauvreté. La Déclaration du Millénaire a énoncé de nombreux objectifs importants à ce sujet; il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes afin de les atteindre.

75. Il est essentiel, dans le cadre du renforcement de la gouvernance mondiale, d'établir un équilibre entre l'efficacité et l'équité. En effet, comme il ressort clairement de la Déclaration du Millénaire, les avantages découlant de la mondialisation sont très inégalement répartis; il importe de veiller à ce que le processus devienne une force positive pour tous les peuples et, à cette fin, de renforcer une gouvernance mondiale efficace. Il faut, dans cette optique, réformer le système économique mondial, de manière qu'il représente les intérêts de la majorité. La mondialisation doit avoir un visage humain; il est important d'établir des règles régissant, effort dans lequel l'ONU doit jouer un rôle central. La participation égale des pays en développement à l'élaboration de ces règles devrait constituer un aspect important des efforts qu'ils déploient en vue de s'intégrer dans l'économie mondiale. Elle représente aussi le préalable du caractère démocratique du système économique mondial. Le pouvoir décisionnel au sein des principales institutions économiques multilatérales est depuis trop longtemps accaparé par une minorité de pays. Les pays en développement devraient faire entendre leur voix dans le cadre de ce processus et ils ne devraient plus accepter passivement des règles for-

mulées par d'autres. Il faudrait également mettre en place un système commercial et financier international ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire, comme le préconise la Déclaration du Millénaire. L'ONU a un rôle important à jouer dans ce domaine; elle devrait, en premier lieu, continuer à renforcer le dialogue et la coordination entre les organismes compétents du système et les institutions économiques multilatérales. À ce sujet, il faudrait tirer les enseignements du dialogue positif qui s'est établi entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. La convocation, l'année suivante, par l'ONU, de la Réunion de haut niveau sur le financement du développement constitue une très bonne initiative dans cette voie.

76. L'éradication de la pauvreté est le problème le plus grave auquel est confrontée l'humanité. La Déclaration du Millénaire a défini une série d'objectifs à cet égard. À cette fin, il est indispensable que les gouvernements nationaux adoptent des politiques macroéconomiques saines, démocratisent le processus décisionnel et encouragent la participation de la société civile, mais la coopération internationale devrait également être renforcée, afin de créer un climat international favorable qui permette notamment de créer de véritables partenariats entre les pays donateurs, les pays en développement, le système des Nations Unies, les institutions économiques multilatérales, le secteur privé et la société civile. À cette fin, les pays développés devraient ouvrir davantage leurs marchés aux pays en développement, les aider à renforcer leurs capacités et trouver une solution globale au problème de leur dette extérieure. L'Organisation mondiale du commerce devrait placer les préoccupations des pays en développement au centre de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales. Des mesures concrètes devront également être prises afin de réduire la fracture numérique séparant les pays développés des pays en développement, afin que ces derniers puissent accéder aux technologies de l'information dans leurs efforts de développement et d'élimination de la pauvreté. Les pays en développement ont des niveaux de développement très différents; c'est pourquoi une condition importante de leur développement et de leur intégration dans l'économie mondiale consiste à choisir une voie de développement qui soit adaptée à leur situation propre. Les pays développés devraient respecter cette réalité et s'abstenir d'imposer leurs propres normes économiques et sociales et modèles de développement. Les organisations multilatérales d'aide au développement,

dans leurs recommandations aux pays bénéficiaires, devraient étudier de manière approfondie la situation intérieure du pays en question et respecter pleinement ses orientations, évitant d'imposer des modèles ou des conditions d'aide qui ne lui conviennent pas.

77. Le succès économique de la Chine au cours des 20 années de réforme écoulées est principalement imputable à la voie qu'elle a choisie et qui tient compte de sa spécificité propre. Bien que toujours confrontée à de nombreuses difficultés, la Chine demeure résolue à poursuivre les réformes engagées et à créer une société plus démocratique et plus prospère. Tout en concentrant ses efforts sur le développement économique intérieur, elle est également prête à promouvoir la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud. La Réunion ministérielle du Forum sino-africain sur la coopération, prévue prochainement à Beijing devrait contribuer à promouvoir ce type de coopération.

78. **M. Escanero** (Mexique) rappelle que le Sommet du Millénaire a été l'occasion unique de mener une réflexion politique de haut niveau autour des grands enjeux de l'avenir de l'humanité. Les dirigeants qui y ont participé ont pris l'engagement solennel d'atteindre des objectifs concrets au service du développement durable à l'échelle mondiale, en réaffirmant le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, exécutif et représentatif de l'ONU.

79. Comme il l'a été dit lors du Sommet, la mondialisation doit être une force positive pour l'humanité tout entière. Chaque pays a un rôle à jouer et des responsabilités à assumer dans le cadre d'une action concertée des Nations Unies pour laquelle la communauté internationale doit impérativement se mobiliser. La priorité absolue doit être donnée à la lutte en faveur de l'égalité, car nul ne saurait rester indifférent, ni d'un point de vue moral ni d'un point de vue politique, face au fossé qui s'élargit entre les nations et à la pauvreté accablante du plus grand nombre. De même, il faut s'assurer que l'ordre économique international soit conforme aux priorités du développement durable et de la justice sociale, et veiller dans ce but à l'amélioration de l'enseignement, des conditions sanitaires, de la nutrition et des infrastructures à l'échelle mondiale, ainsi que du niveau d'accès aux progrès scientifiques et technologiques.

80. Dans ce contexte, l'ONU peut et doit contribuer à l'établissement d'un cadre international juste, équita-

ble, stable, favorable au développement économique et social, qui repose sur des espaces économiques ouverts et dynamiques riches des potentialités de l'économie du savoir. Trois grands défis sont à relever dans ce contexte : premièrement, des mesures s'imposent pour assurer le financement du développement au sein d'une architecture financière internationale économiquement efficace et socialement responsable. Il faut se féliciter à cet égard de la Réunion de haut niveau que l'ONU doit organiser en 2001 dans le cadre des efforts concertés qu'elle mène avec la Banque mondiale et tous les autres acteurs concernés. Cette réunion devrait contribuer à forger une solide alliance mondiale en faveur du développement et déboucher sur des actions cohérentes et durables dans tous les secteurs retenus, conformément aux objectifs du Sommet du Millénaire.

81. Deuxièmement, il faudrait consolider le système commercial multilatéral, favoriser un régionalisme ouvert et intensifier les relations économiques entre les diverses régions du monde sur des bases équitables. On signalera à ce titre l'appel que les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio ont lancé dans leur Déclaration de Cartagena de juin 2000 en faveur d'un nouveau cycle de négociations commerciales sous les auspices de l'OMC aux fins d'éliminer les barrières douanières et autres obstacles non tarifaires frappant les biens et les services.

82. Enfin, troisièmement, il faudrait renforcer l'impact positif des nouvelles technologies sur le développement en favorisant une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation. L'ONU aura un rôle crucial à jouer pour assurer la participation de tous les pays, en particulier des pays en développement, à l'élaboration des mécanismes de régulation et cadres institutionnels qui orienteront la révolution technologique en prévoyant les incitations nécessaires à l'innovation technologique sans oublier les priorités du développement social.

83. L'ONU doit aussi coordonner la coopération internationale en faveur de la protection des équilibres et de la diversité biologiques. La Conférence Rio+10 et son processus préparatoire doivent marquer les débuts d'une prise en charge collective des problèmes d'environnement, moyennant l'application effective du principe d'une responsabilité commune mais différenciée. Il est également essentiel qu'elle joue un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération internationale à toutes les étapes de la lutte contre les catastrophes naturelles, de la prévention ou de l'alerte

rapide aux secours d'urgence, au relèvement et à la reconstruction.

84. **M. Slade** (Samoa), parlant au nom des pays membres de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) rappelle qu'à sa vingt-deuxième session extraordinaire, l'année précédente, l'Assemblée générale a examiné l'application du Programme d'action de la Barbade, dont elle a réaffirmé la validité en tant que cadre pour le développement durable de ce groupe de pays. Les contraintes auxquelles ils sont soumis et la nécessité de leur fournir un appui particulier ont été dûment reconnues. Les résultats de cette session marquent une étape importante dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

85. Pour assurer une application plus efficace du Programme d'action de la Barbade, les petits États insulaires devront formuler des plans d'action nationaux et des stratégies de protection de l'environnement, introduire des réformes législatives afin de se conformer aux normes environnementales et mettre en place des mécanismes nationaux pour la planification du développement durable et l'exécution des projets. Nombre d'entre eux ont déjà créé des organes à cette fin et effectuent des études d'impact pour protéger l'environnement.

86. À la session extraordinaire précédente, les petits États insulaires en développement ont appelé l'attention sur les problèmes auxquels ils étaient confrontés et sur les contraintes de tous ordres qui ont entravé le processus d'application du Programme d'action.

87. L'Alliance souscrit pleinement au principe des partenariats aux fins du développement durable, dont l'importance a été soulignée à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. S'il appartient aux petits États insulaires de poursuivre un développement durable, tous les partenaires doivent encourager la création de conditions propices et, comme ils s'y sont engagés, prendre de nouvelles mesures, afin d'aider les pays en question dans ce domaine. On note dans ce contexte certains signes positifs, comme la signature récente de l'Accord de Cotonou par l'Union européenne et les pays ACP. Il est également encourageant qu'un certain nombre de pays de la région du Pacifique membres de l'AOSIS soient devenus membres du groupe ACP. L'établissement de partenariats et le développement d'une coordination efficace entre les petits États insulaires et les pays do-

nateurs seront critiques pour le succès de l'application du Programme d'action de la Barbade. Il faudra notamment améliorer la coordination des efforts en cours, notamment dans le domaine du renforcement des capacités et des institutions.

88. À sa vingt-deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a reconnu que les petits États insulaires en développement étaient confrontés à de nouveaux défis et à de nouvelles possibilités résultant de la mondialisation, processus qu'il ne faut pas considérer comme nécessairement négatif. En effet, l'ouverture des marchés, la libéralisation du commerce et l'accélération du progrès technologique sont eux-mêmes des éléments positifs. Mais ces préceptes doivent être appliqués de manière souple, équitable transparente, compte tenu de la dimension sociale du développement; sinon, il en résultera des distorsions et un accroissement de l'écart entre les revenus. La tâche essentielle consistera à faire en sorte que la mondialisation ne devienne pas un instrument d'oppression pour les petites communautés vulnérables mais constitue un moyen d'offrir de réelles possibilités et d'améliorer les perspectives de développement. Dans ce contexte, l'AOSIS prévoit d'organiser, l'année suivante, un atelier sur le commerce, l'environnement et les petits États insulaires en développement. Ces pays estiment en outre qu'ils n'ont pas reçu du système des Nations Unies l'attention requise concernant les questions commerciales et que des efforts supplémentaires devraient être faits dans ce domaine. C'est pourquoi l'Alliance examine actuellement des suggestions visant à renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et envisage de faire des propositions précises à ce sujet en temps opportun.

89. La sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques doit se tenir prochainement à La Haye (Pays-Bas); les participants devront y examiner une série de décisions extrêmement complexes qui pourraient renforcer l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto ou, en cas d'échec, la compromettre gravement. L'Alliance, quant à elle, fera tout son possible pour renforcer cette intégrité. Elle s'efforcera de faire en sorte que la Conférence n'entraîne pas d'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. Il est urgent de fournir aux petits États insulaires et autres pays vulnérables un soutien financier et technique accru, afin qu'ils puis-



sent prendre des mesures en vue de s'adapter aux changements climatiques. La sixième Conférence des Parties donnera donc aux pays développés la possibilité d'honorer leurs engagements en termes d'appui financier et technique aux transferts de technologie, au renforcement des capacités et à la recherche scientifique dans les pays en développement.

90. L'AOSIS se félicite par ailleurs de l'achèvement du Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique. Elle envisage à ce sujet d'organiser prochainement un atelier, afin de faire en sorte que les petits États insulaires en développement soient mieux informés des conséquences résultant de l'adhésion au Protocole et qu'ils puissent prendre une décision en connaissance de cause.

91. Le renforcement des capacités demeure une condition essentielle de la mise en oeuvre effective du Programme d'action de la Barbade et doit permettre aux pays concernés de déterminer leurs priorités. À l'atelier que l'Alliance a organisé à Apia (Samoa) au début de l'année en cours, les besoins en la matière ont été examinés en détail. Les participants ont formulé un certain nombre de conclusions et de recommandations qui ont été transmises au Fonds pour l'environnement mondial. Par ailleurs, les États membres de l'AOSIS ont transformé le réseau d'information SIDS/Net en un outil essentiel pour le développement durable, mais sa survie est tributaire des contributions volontaires; plusieurs gouvernements donateurs ont fourni des fonds. Toutefois, à long terme, compte tenu du rôle clef joué par le réseau dans tous les pays membres, il est essentiel que son financement soit intégré dans le budget ordinaire de l'ONU.

92. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) souligne que, malgré l'accroissement de la richesse matérielle dans le monde et l'accélération du progrès technologique, l'écart entre les revenus n'a jamais été aussi vaste, tant à l'intérieur des nations qu'entre elles; la pauvreté et les inégalités continuent de s'accroître. La moitié de la population mondiale vit aujourd'hui avec moins de 2 dollars par jour.

93. Lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants politiques ont reconnu qu'il était nécessaire d'entreprendre une transformation plus déterminée et plus radicale du monde et de mettre fin à la pauvreté et à la marginalisation. Les prévisions économiques indiquent toutefois que ces aspirations demeureront probablement insatisfaites si la communauté internationale

ne modifie pas son comportement face aux difficultés auxquelles elle est confrontée. Le taux de croissance pour l'Afrique devrait se situer à 3,5 % pour 2000, chiffre nettement insuffisant pour réduire la pauvreté sur le continent. Il est clair que si des mesures radicales ne sont pas prises d'urgence pour remédier aux problèmes majeurs du financement du développement, l'écart entre riches et pauvres continuera de s'élargir.

94. En ce qui concerne l'allégement de la dette, les dirigeants des pays développés et ceux des institutions de Bretton Woods ont affirmé que si cette mesure ne s'accompagne pas d'une ouverture des marchés, elle ne permettra pas aux pays pauvres de parvenir à la viabilité de leur dette, les deux processus devant être parallèles. En effet, l'absence de synchronisation des initiatives en matière de dette, de commerce et d'aide publique au développement avec l'adoption de mesures macroéconomiques a entraîné des renversements de situation face aux instabilités accentuées par la mondialisation. Dans ces conditions, l'allégement de la dette est une mesure insuffisante prise trop tard. Il faut se féliciter à ce sujet que les dirigeants des pays membres du G-8 aient souligné, à leur réunion d'Okinawa, la nécessité d'atteindre les objectifs fixés à Cologne et que la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI à Prague ait adopté un plan à cette fin, bien qu'il s'agisse d'une solution partielle au problème de la dette. Le seul moyen de réduire la pauvreté, objectif de l'allégement de la dette, est de procéder à une annulation de cette dernière, tout en appliquant des mesures visant à assurer sa viabilité pour des emprunts ultérieurs.

95. Pour que l'allégement de la dette ait un impact durable, les pays développés devront prendre des mesures décisives afin de répondre aux préoccupations des pays en développement concernant la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre des négociations d'Uruguay, touchant notamment les textiles et l'agriculture; à ce sujet, la communauté mondiale devra prendre d'urgence des mesures pour permettre aux pays en développement de diversifier leur économie, de manière à créer les conditions d'une croissance soutenue et de l'élimination de la pauvreté. Cela exigera d'établir un partenariat associant les pays développés et les pays en développement, l'OMC, les institutions de Bretton Woods et le secteur privé. Il faut mentionner dans ce contexte les disparités croissantes dans les courants de capitaux privés vers différentes régions du monde. Il devient urgent d'établir des partenariats no-

vateurs entre le secteur public et le secteur privé par le biais de la Société financière internationale ou de l'Agence multilatérale de garantie des investissements, par exemple, afin d'encourager les investissements productifs dans les pays en développement.

96. Il est clair que les pays en développement assument la responsabilité principale du développement de leurs économies respectives. La capacité d'assurer une gestion efficace permettant d'éliminer la pauvreté et de garantir un développement durable dépend de la bonne gouvernance au niveau national, tout comme au niveau mondial. L'APD doit être considérée comme un moyen essentiel de promouvoir la bonne gouvernance en ce qui concerne notamment le renforcement des institutions et des capacités.

97. Pour saisir les possibilités offertes par la mondialisation, les pays en développement devront donner à leurs populations les moyens d'accéder à une éducation de base de bonne qualité. Le rythme rapide de l'intégration mondiale accélérant l'obsolescence des compétences des personnes incapables de se recycler en permanence, un nombre croissant de personnes dans les pays en développement seront continuellement reléguées en marge de la société mondiale. L'éducation, en effet, clef de la nouvelle économie mondiale, donne accès à la révolution informationnelle qui est le moteur de la mondialisation. S'il faut se féliciter des initiatives prises pour réduire la facture numérique, la première mesure à prendre à cette fin doit viser à répondre aux besoins de millions d'enfants dans les pays en développement qui ne sont pas scolarisés. Il serait souhaitable à ce sujet que le Secrétaire général désigne un groupe d'experts de haut niveau pour déterminer les stratégies et mesures qui seraient nécessaires pour atteindre les objectifs des initiatives dans une optique globale. L'ONU devrait établir une alliance avec le secteur privé et les universités, afin d'effectuer des recherches sur de nouveaux produits issus des technologies de l'information et de la communication qui soient adaptés aux besoins des pays en développement, notamment à des fins éducationnelles.

98. Il est essentiel que l'ONU, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et les institutions universitaires majeures, suscite une réflexion globale sur les incidences de la solidarité mondiale, et en particulier sur les moyens d'assurer à chaque personne née au XXI<sup>e</sup> siècle une protection sociale minimum, y compris l'accès à l'éducation et aux services de santé de base.

99. **Mme Espinoza Madrid** (Honduras) dit qu'à l'aube du nouveau millénaire, le moment est venu pour l'ONU de faire le bilan des succès qu'elle a obtenus depuis sa création et de se fixer de nouvelles tâches au service de l'humanité. Le Sommet du Millénaire a permis aux dirigeants des États Membres de définir le rôle que doit avoir l'Organisation à court terme. Le principal défi qu'ils ont relevé est celui de la mondialisation, processus qui doit devenir un vecteur d'équité et de croissance, ouvrant des perspectives à l'humanité tout entière.

100. Parmi les nombreux succès à l'actif de l'ONU, on mentionnera l'amélioration des indicateurs socio-économiques, comme la mortalité maternelle et infantile, la maîtrise des maladies, l'accès à l'éducation et au logement et la protection de la personne humaine et de l'environnement. L'Organisation n'est pas non plus restée étrangère au progrès technologique, au contraire, elle lui a accordé une attention prioritaire dans la mesure où, dans le cadre d'une véritable mondialisation, il est indispensable que les techniques modernes s'appliquent aussi bien dans les villes que dans les lieux les plus éloignés.

101. Malgré ces acquis, l'époque actuelle présente à l'Organisation de redoutables défis; on mentionnera notamment les inégalités économiques et la pauvreté extrême qui affectent gravement la moitié de la population mondiale, ainsi que la détérioration de l'environnement et les incidences négatives de la mondialisation.

102. L'ONU pourrait concrétiser le nouveau modèle de développement défini dans le cadre des grandes conférences des années 90, sans lequel il ne saurait y avoir de paix, de prospérité et de justice dans le monde. Le cycle des conférences mondiales a souligné l'importance des questions de politique sociale, en partie par la participation de la société civile, et a engagé toutes les composantes de la communauté internationale – ONU, institutions financières multilatérales, organisations régionales et société civile – à mettre en commun leurs idées, leurs efforts et leurs ressources au service du nouveau modèle de développement. Car si, précédemment, l'action de l'ONU visait à assurer la paix mondiale, pour autant que ce rôle demeure fondamental, l'Organisation doit désormais concentrer ses efforts sur le développement économique et social qui, en retour, contribue pour beaucoup à la prévention des conflits entre États et des guerres civiles.

103. Concernant les problèmes écologiques, le Honduras, qui est au premier rang des victimes potentielles de catastrophes naturelles, accorde la plus haute importance à la protection de l'environnement, sans laquelle les perspectives de survie de l'humanité à moyen et long terme sont de plus en plus compromises. Les progrès réalisés depuis 50 ans ont permis un accroissement notable de la population humaine et de la production économique, mais la surexploitation des ressources naturelles menace à son tour l'avenir du monde.

*La séance est levée à 13 h 15.*